



## Salaire des professeurs : le détail du « pacte enseignant » provoque l'ire des syndicats

Le ministère de l'éducation nationale a précisé pour la première fois les « nouvelles missions » qu'il envisage de faire effectuer aux enseignants volontaires dans le cadre de ce qu'il appelle le « pacte ». Une « provocation » pour les syndicats. Les négociations salariales en cours se raidissent à mesure que le gouvernement précise ses projets concernant le « pacte enseignant », qui cristallise les oppositions dans la communauté éducative. Le ministère de l'éducation nationale a détaillé aux organisations syndicales, mercredi 8 février, ses propositions pour la mise en œuvre de ce qu'il présente comme un pendant à la revalorisation inconditionnelle – dite « socle » – et qui consiste à effectuer des tâches supplémentaires en échange d'une rémunération spécifique.

Pour la première fois, le ministère a listé les missions qu'il prévoit d'inclure dans le dispositif pour répondre à l'évolution des « attentes des usagers vis-à-vis du service public de l'éducation nationale ». Parmi elles, certaines tâches déjà effectuées mais pas toujours rémunérées, comme la coordination de discipline ou les missions de « référents ». D'autres s'inscrivent dans le cadre des réformes annoncées ou prévues par le gouvernement, notamment dans le second degré.

Figurent ainsi dans les propositions du gouvernement la « coordination ou l'intervention dans les projets innovants issus du Conseil national de la refondation » projet phare d'Emmanuel Macron, la participation à la nouvelle heure de soutien ou d'approfondissement créée en 6<sup>e</sup> au dispositif « Devoirs faits » rendu obligatoire pour les entrants au collège, ou encore à la « découverte des métiers » que le gouvernement veut mettre en œuvre à partir de la 5<sup>e</sup> « C'est un pacte finalement très politique qui devient l'outil de la mise en œuvre de la politique d'Emmanuel Macron », estime Sophie Vénétay, secrétaire générale du SNES-FSU, premier syndicat du second degré.

Selon le document de travail remis aux représentants de la profession, que Le Monde a consulté, la rémunération des enseignants signataires serait en moyenne de 3 650 euros bruts par an, avec la possibilité de « moduler » les pactes en fonction du nombre de missions. Les enseignants volontaires seront tenus d'effectuer un « panel » de tâches dont certaines, considérées comme « essentielles » par le ministère, seront obligatoires

Dans le second degré, où l'institution ne prévoit pas l'affectation de remplaçants en deçà de quinze jours d'absence d'un enseignant, le remplacement de courte durée au sein des établissements est ainsi érigé en priorité. « Un enseignant qui s'engage dans le pacte devra forcément consacrer une partie de son temps aux remplacements », insiste-t-on rue de Grenelle. Dans le premier degré, les enseignants qui signeraient un pacte seraient avant tout amenés à intervenir en collège dans le cadre de la nouvelle heure de soutien en 6<sup>e</sup>. Parmi les autres possibilités, le ministère suggère le « mentorat d'élèves » ou la participation au dispositif « vacances apprenantes »

Alors que le ministre Pap Ndiaye avait pris la communauté éducative de court, le 2 février, en annonçant sur France inter que le pacte supposait un volume annuel de 72 heures de travail supplémentaires, ce chiffre ne figure pas dans les hypothèses de travail. « C'est une estimation qui n'englobe pas que des heures devant les élèves mais aussi des missions transversales », fait valoir le ministère. Il confirme cependant que ce temps de travail vient s'ajouter aux obligations de service et aux deux heures de cours supplémentaires qui peuvent déjà être imposées dans le second degré.

Le document de travail du ministère stipule, en outre, que le pacte nécessite des « adaptations » énoncées par Emmanuel Macron depuis des mois : l'« évolution du rôle et des missions » des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ces derniers seront chargés d'identifier les besoins locaux pour l'année suivante, de recenser les volontaires, de déterminer les missions exercées par chacun et de s'assurer qu'elles sont réalisées. Une charge de travail supplémentaire – et une transformation de taille dans le premier degré où les directeurs n'ont pas de position hiérarchique par rapport à leurs collègues – sur laquelle ces personnels ne manquent pas d'alerter. « Comment est-on rémunéré et, surtout, où trouve-t-on le temps de faire ça ? », demande Bruno Bobkiewicz, chef d'établissement et secrétaire général du SNPDEN-UNSA.

Du côté des syndicats enseignants, le refus de la philosophie et des modalités de ce pacte est vif et unanime. Le SE-UNSA, comme le SGEN, dénonce un projet « dogmatique et déconnecté », le Snalc condamne une « insulte aux professeurs », tandis que FO, qui a quitté les groupes de travail, voit dans ce pacte un « travailler plus pour





perdre moins » qui relève de l' « insupportable » . La FSU fustige, elle, une « proposition hors-sol, méprisante et provocatrice » , dont découle une véritable « usine à gaz » qui risque de « désorganiser les établissements » , contraint de composer avec des missions « pactées » et d'autres non, et une part d'enseignants signataires variable. Pour Sophie Vénéritay, du SNES-FSU, le fait que le remplacement de courte durée soit la pierre angulaire du dispositif dans le second degré relève en outre d'une « logique délétère » « Le ministère joue l'opinion publique et fait peser sur les enseignants la responsabilité de pallier une carence de l'institution » , cingle-t-elle, soulignant en outre les difficultés récurrentes d'anticipation et de concordance des emplois du temps que le seul principe du pacte ne résout pas. Dans le premier degré, l'articulation du pacte autour de l'intervention des professeurs des écoles en collège témoigne de la « difficulté à trouver d'autres missions » et va se heurter aux « complexités de mise en œuvre sur le terrain » , estime Guislaine David, du SNUipp-FSU.

Alors que les syndicats alertent sur l'insuffisance de la hausse de salaire inconditionnelle, tous s'accordent surtout sur le constat que le pacte voulu par le gouvernement est loin du principe d'une « revalorisation » puisqu'il implique une charge de travail alourdie pour les enseignants, dont les enquêtes montrent qu'ils travaillent en moyenne 43 heures par semaine.

« Cela ne répond absolument pas aux problèmes des enseignants ni à la perte d'attractivité, estime, comme les autres, Laetitia Aresu, du SGEN-CFDT. On leur demande d'en faire davantage alors que le travail déjà effectué et la complexification du métier ne sont toujours pas reconnus. » Le risque d'accentuer les inégalités déjà existantes entre premier et second degrés et entre les hommes et les femmes reste par ailleurs sans réponse à ce stade. Pour les représentants des enseignants, la « revalorisation historique » promise n'est pas au rendez-vous, un peu plus d'un mois avant la fin des négociations.

